

1 – Quel avenir pour Pôle emploi ? La DR expérimente la nouvelle gouvernance.

La réunion du CSE a commencé par l'annonce, faite par la directrice régionale, du lancement sans délai d'une expérimentation d'une durée de 2 ans relative à un nouveau pilotage de Pôle emploi pour ce qui concerne la formation entre région, État et partenaires impliqués. Cinq autres régions sont concernées par cette expérimentation. La directrice régionale est la seule à connaître la feuille de route des négociations et n'est pas autorisée à en parler à qui que ce soit. Elle devait participer ce même jour à une réunion en visioconférence avec le ministère à ce sujet.

Entre la région qui veut englober Pôle emploi via la décentralisation et l'État qui se sert du SPE comme d'un bras armé tout en faisant la chasse à tout ce qui représente les services publics, la directrice régionale se dit malgré tout « optimiste et confiante ».

Le point de vue du SNU : Nous ne mettons sincèrement pas en doute la réelle volonté de la directrice régionale de défendre notre établissement régional et Pôle emploi de façon générale.

Pour ce qui est de la négociation à venir, quand on est pris entre le marteau et l'enclume avec un pistolet sur la tempe, il est vrai qu'il serait inopportun d'être pessimiste, puisque la situation ne peut plus empirer. Quoi que...

Plus d'informations : <https://www.banquedesterritoires.fr/le-premier-ministre-devoile-les-six-regions-qui-vont-experimenter-le-pilotage-de-pole-emploi-en>

2 – Évolution des EPA

Appropriation, échange, évaluation. Telles sont les 3 phases de la procédure de déploiement des EPA nouvelle formule présentée en CSE. Les entretiens pourront commencer début mars après une phase d'appropriation des managers qui commence le 1^{er} février. La période des entretiens ira jusqu'au 31 mai.

Sont introduits sur cette campagne les 7 compétences socles, c'est-à-dire les savoir être :

- Se mobiliser pour obtenir les résultats attendus
- Prendre des initiatives et agir en responsabilité
- Agir en coopération/facilitation
- Orienter son action vers la satisfaction utilisateurs/public
- Ecouter et agir avec bienveillance
- Analyser ses pratiques pour adapter ses actions
- Agir sur son développement

Quelle différence entre échange au sujet des compétences des agents et évaluation des compétences des agents ? La réponse à cette question fut plus que laconique.

Le point de vue du SNU : Qu'en est-il de l'évaluation des « compétences comportementales » relatives au savoir-être ? Le SNU a alerté sur ce processus d'approche par les compétences comportementales, aussi dangereux pour les managers que pour les agents.

3 – Alertes du SNU

- Nous alertons la direction au sujet du déploiement de la réforme d'assurance chômage. En effet, de nombreux agents inquiets nous ont contactés, notamment suite à la formation en prévision des changements du 1^{er} avril. L'impact financier pour les travailleurs précaires inscrits va être considérable et aucune diffusion d'information (hormis un courrier obscur) n'est prévue pour le moment à destination des demandeurs d'emploi. Le SNU interpelle la direction concernant les ateliers « permittents », qui se mettent en place sur tous les sites. Il n'est pas prévu non plus de délivrer l'information sur l'indemnisation pendant ces ateliers. La direction a-t-elle peur des réactions violentes susceptibles d'être engendrées par les nouvelles modalités de calcul ?
- Le SNU demande à la direction d'arrêter de mettre en place des #vum intérim, afin de conserver un minimum de cohérence dans le discours tenu aux demandeurs d'emploi. En effet, nous diminuons le montant de leurs allocations car ils travaillent de manière précaire, nous les convoquons (avec application de la gestion de la liste) à des ateliers pour qu'ils trouvent des contrats « durables », alors arrêtons de proposer des contrats précaires !
- Le SNU demande à la direction de respecter ses obligations légales en tant qu'employeur, et donc d'informer les élus au CSE de la maladie professionnelle survenue à Pôle emploi Normandie en janvier 2019. Plus d'un an pour effectuer une recherche des mesures de prévention, obligation légale, cela fait beaucoup !

Vos représentants SNU au CSE : Aminta-Dior FALL, Nathan GUILLOT, Stanislas KAPKINER, Dorothee LECLERC, Maria MOLINA-SANCHEZ, Franck MESSIDOR, Myriam ZIATI